

# Education nationale : Atoss : la capolarisation en marche

Les personnels Atoss (administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé) de l'Éducation nationale regroupent l'ensemble des non-enseignant(e)s. Alors que la décentralisation a déjà touché les techniciens, ouvriers, de services et que des pans entiers d'activités sont depuis longtemps externalisés vers le privé (l'entretien notamment), le décret du 29 avril 2002 sur l'évaluation-notation des personnels, dernier cadeau de la gauche plurielle, entre en application dans l'Éducation nationale au 1er janvier 2005.

Il s'agit d'une refonte totale dans une optique clairement libérale de la traditionnelle notation à laquelle est ajoutée la notion d'évaluation par le supérieur hiérarchique, après entretien. Cette nouvelle donne, censée « favoriser le dialogue social », d'après la propagande officielle du Ministère [1] consiste en fait à « fixer des contrats d'objectifs » bisannuels, individualisés par agents sur la base de fiches de postes. Mis en place dans les universités de façon pilote, ces contrats sont absurdes et dangereux. Absurdes car le travail en équipe mêlant étroitement titulaires et non titulaires sur les mêmes tâches est quotidien. L'individualisation des « missions » dans ce cadre tient de la volonté de division des personnels titulaires entre eux, après avoir joué depuis longtemps sur les divisions titulaires/non-titulaires et enseignants/Atoss. Dangereux, car l'introduction de la culture d'entreprise ouvre la voie à la décentralisation (les premiers postes administratifs déconcentrés sont apparus au mouvement pour la prochaine rentrée), à la casse du statut général et à terme à l'externalisation de nos métiers dans la logique de l'AGCS (Accord général sur le commerce et les services). Enfin, c'est l'ensemble des progressions traditionnelles de carrières (avancement et mutations) qui est remis en cause, le mérite devenant le seul critère... pour 20 % des personnels ! Le nombre est acté par la loi avant même toute expérimentation. De la même façon 50 % de fonctionnaires « insuffisamment méritants » ne mériteront aucune progression, tandis que les 30 % restant se verront infliger un malus. Les jeux sont faits et les commissions paritaires ridiculisées.

Face à ces attaques d'ampleur, la riposte des grandes centrales syndicales est au pire inexistante, au mieux ridicule. L'UNSA [2], majoritaire chez les personnels administratifs, tente de concilier la chèvre de l'évaluateur et le chou de l'évalué en appelant à une « opération escargot », censée donner le temps de pratiquer une bonne évaluation dans l'intérêt de tous. La FSU, la CGT et FO se sont pour l'instant contentées d'un communiqué commun, demandant l'abrogation du décret mais sans aucun appel à l'action. Sud-Éducation et la FTE-CNT se distinguent dans ce marasme en condamnant clairement ces attaques et en appelant à lutter pour la première, au boycott des entretiens et des fiches de postes pour la seconde. La faiblesse de ces deux organisations chez les personnels Atoss est cependant un handicap de poids pour constituer un front du refus à la base. Plusieurs universités ont cependant tenu des assemblées générales d'où s'est massivement dégagée une fronde des personnels contre cette caporalisation relookée à la sauce libérale. Les universités de Brest, Rouen, et Paris-III apparaissent en pointe dans le début de ce qui n'est pas encore un mouvement mais pourrait en être l'esquisse. Il reste pour l'ensemble des syndicalistes lutte de classe à travailler à ses extensions, dans les services et les établissements comme dans les structures syndicales et en se coordonnant au niveau national, tant cette application pilote du décret chez les personnels administratifs ne constitue que le fer de lance d'une généralisation à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.

Une défaite sans combattre constituerait le pire des scénarios et porterait un coup majeur aux capacités de mobilisation sur des luttes à venir.

La Fère

[1] À consulter sur le site [www.amue.fr](http://www.amue.fr)

[2] Au ministère des Finances, l'UNSA a approuvé ce type d'évaluation.